



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David a, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 720 INTITULÉ « RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, au bureau des affaires juridiques, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau ainsi que dans le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 11^e jour du mois de juillet 2018.

(signé) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe